



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : COMMUNICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2024	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 29 Votants : 32 Délib. n°9– 11/10/2023
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Lloles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mercredi 04 octobre 2023

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal(T).

Absents excusés : LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), BOHER Monique (T), BARNOLE Catherine, VILA Patrice (T), VIDAL Sylvie (T).

Absents ayant donné pouvoir : HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), ESCALAIS-VERGNETTES) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à PAGES Caroline (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,
Prades

CONSIDERANT la réglementation en vigueur, le groupement est tenu de communiquer aux communes membres, avant le 15 février, le montant prévisionnel des attributions de compensation pour 2024 (1° du V de l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts.)
Date de réception de l'AR: 24/10/2023
066-246600415-DE_075_2023-DE

CONSIDERANT les montants des attributions de compensation 2023 approuvés par délibération n° 07 du 26 octobre 2022 :

	Attribution de compensation 2023	Attribution de compensation Prévisionnelles pour 2024
Bélesta	0€	0€
Boule d'Amont	0€	0€
Bouleternère	0€	0€
Casefabre	0€	0€
Corbère	0€	0€
Corbère les Cabanes	0€	0€
Corneilla la Rivière	0€	0€
Glorianes	0€	0€
Ille sur Têt	-77 053.22€	-77 053.22€
Millas	0€	0€
Montalba le Château	0€	0€
Néfiach	0€	0€
Prunet et Belpuig	0€	0€
Rodés	0€	0€
Saint Féliu d'Amont	0€	0€
Saint Michel de Llotes	0€	0€
TOTAL	-77 053.22€	-77 053.22€

RF
Prades

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/10/2023
066-246600415-DE_075_2023-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,

ACTE le montant des attributions de compensation prévisionnelles 2024 comme suit :

	Attributions de compensation prévisionnelles 2024
Bélesta	0€
Boule d'Amont	0€
Bouleternère	0€
Casefabre	0€
Corbère	0€
Corbère les Cabanes	0€
Corneilla la Rivière	0€
Glorianes	0€
Ille sur Têt	-77 053.22€
Millas	0€
Montalba le Château	0€
Néfiach	0€
Prunet et Belpuig	0€
Rodés	0€
Saint Féliu d'Amont	0€
Saint Michel de Llotes	0€
TOTAL	-77 053.22€

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Marc BIANCHINI**



RF
Prades

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 24/10/2023
066-246600415-DE_075_2023-DE